

## REVUE ÉTRANGÈRE

### Projet de loi électorale

La commission du suffrage universel, à la Chambre française, s'est entendue sur un projet de loi qui apportera un changement complet dans le système électorale. Ce projet est basé sur la représentation proportionnelle et se rapproche beaucoup du système adopté en Canada.

La durée du mandat parlementaire est portée de 4 à 6 ans; par contre, le nombre des députés est abaissé de 591 à 490. Chaque département formerait un district électoral ayant droit à un représentant par 25,000 électeurs. Lorsque la population d'un département lui donnerait plus de 10 députés, il sera subdivisé en 2 ou 3 districts électoraux indépendants.

Une innovation consiste à ce que chaque électeur serait pourvu d'autant de bulletins de vote qu'il y aurait de députés à élire dans son département. Il pourrait à son choix les distribuer parmi les divers candidats ou les reporter tous sur un seul.

En vue d'éviter les élections partielles causées par le décès ou la démission d'un député, les sièges qui pourraient devenir vacants, seraient attribués aux candidats malheureux aux élections générales, en commençant par ceux qui auraient obtenu le plus de voix, après les députés qu'ils seraient appelés à remplacer.

### Un interprète universel

Une feuille parisienne publie, au sujet d'une langue universelle, une lettre ouverte qu'on devrait lire avec intérêt :

A M. le Ministre

de l'Instruction Publique,

—Voulez-vous, Monsieur le Ministre, que votre nom passe à la postérité? C'est un désir légitime pour tout homme qui s'occupe des destinées humaines.

Vous avez un moyen simple d'atteindre ce but. Décrétez que dans tous les lycées et collèges qui dépendent de votre autorité, l'enseignement des langues vivantes ne comportera plus, en dehors du français, qu'une seule et même langue, l'italien. Et cela indistinctement pour tous les élèves.

En même temps, ou, ce qui vaut mieux, au préalable, il sera bon d'entamer avec vos confrères de l'étranger des négociations ayant pour but la généralisation de cet enseignement.

La langue italienne est de beaucoup la plus facile des idiomes européens. Elle est euphonique, d'orthographe aisée et de prononciation accessible à tous les gosiers.

Vous estimerez, sans doute, avec tous les ministres des pays civilisés, que l'italien se prête admirablement à la fonction d'interprète universel.

Il possède, outre les avantages que j'ai cités, celui d'être proche parent du latin. Or, le latin jouit déjà d'une certaine universalité, puisqu'il est enseigné dans tous les pays. Il vous sera donc possible, si ce n'est facile, de convaincre les gouvernements étrangers, et, grâce à une action parallèle, de solutionner définitivement la question si importante d'une langue interprète.

En agissant ainsi, vous acquerez un titre de gloire incontestable.

Tout d'abord, vous allégerez l'enseignement, puisqu'il ne portera plus que sur une seule langue. Avec les progrès de la science et la multiplicité des branches de l'instruction, c'est là un progrès appréciable.

Vous dissiperez aussi l'incertitude des parents qui se demandent avec raison quelles langues étrangères il convient de faire enseigner à leurs enfants.

Mais tout cela n'est encore rien à côté du service que vous rendrez à la civilisation entière, en renversant la barrière de malentendus que dresse, entre les divers peuples, l'impossibilité de se comprendre.

Nous sommes arrivés à une époque où les grandes questions de solidarité humaine ont enjambé les limites étroites des frontières nationales. Elles imposent au monde une étude concertée et des échanges d'idées.

D'année en année, les Congrès internationaux se multiplient.

Le besoin de se comprendre, sans l'assistance gênante d'interprètes, se fait sentir de plus en plus. On pénètre mal la pensée d'un interlocuteur, quand il faut recourir à l'intermédiaire d'un traducteur.

Une langue interprète universelle devient donc indispensable.

Il existe deux moyens de la réaliser. La première consiste à créer une langue artificielle. Mais tous les efforts, dans ce sens, n'ont encore abouti à aucun résultat pratique.

Une langue internationale artificielle n'est pas, comme certains le croient, une utopie, un rêve irréalisable. J'ai maintes fois indiqué dans quelles conditions elle pourrait être établie.

Il est certain, toutefois, que bien des années se passeront encore avant qu'une solution définitive puisse être atteinte.

Il convient donc, en attendant, de se tourner vers le second moyen possible, c'est-à-dire vers l'adoption d'une langue vivante, enseignée partout comme langue auxiliaire, et devenant, de ce fait, l'interprète universel.

L'italien est, sans conteste, l'idiome le plus approprié à cet office.

Il y a là, vous le voyez, un grand service à rendre à l'humanité, et un beau titre d'honneur à cueillir. Avec de l'initiative et de la volonté, vous attacherez votre nom à cet œuvre de haute portée universelle.

Ces considérations vous détermineront-elles? Je le souhaite à la civilisation, et je vous le souhaite à vous-même.

Fred ISLY.

### Le médecin qui mange des mûres

Un bon médecin de campagne, monté sur sa jument, s'en allait à la ville voisine. Il aperçoit, chemin faisant, un mûrier chargé de très belles mûres. Il fut tenté d'en man-

ger, et pour atteindre l'arbre il se mit debout sur la selle.

Ce mûrier était planté au milieu d'un buisson d'épines et de ronces. Le bon docteur admirant la tranquillité de sa jument :

“Je serais dans un grand embarras, dit-il, si quelqu'un allait lui crier hé!”

Il prononça ce mot si haut, que la jument partit, et voilà notre cavalier dans le buisson.

La femme et la servante du médecin voyant arriver la jument sans son maître, furent effrayées, et s'imaginèrent qu'il lui était arrivé quelque malheur. Accompagnées de plusieurs voisins, elles coururent aussitôt à sa recherche, et le trouvèrent au milieu des épines où il s'était déchiré tout le corps.

Cette petite anecdote nous prouve qu'il n'est pas toujours bon de dire tout haut ce que l'on pense.

P. LAROUSSE.

### CUEILLETTE

—Le rendement des prunes, en Californie, est estimé à la moitié de celui de l'an dernier, qui avait donné 200 millions de livres.

—Les Américains ont édifié, à l'entrée de la baie Chesapeake, une île artificielle destinée à la défense des côtes. Les Japonais avaient déjà construit un fort sur le même principe aux abords de Tokio.

—La Banque d'Épargne de la Cité avait, l'an dernier, environ 87,000 déposants et la moyenne du compte de chacun était de \$225. Cette institution a réalisé un bénéfice dépassant \$156,000 et porté \$100,000 à la réserve cette dernière s'élève présentement à \$900,000.

—Dans l'espace de ces trois dernières années, on n'a pas ouvert moins de six portes nouvelles dans l'enceinte fortifiée de Paris, sur la demande des communes limitrophes désireuses de se souder directement à la capitale. Le progrès fait sa trouée, malgré la paix armée.

—Le système de chemin de fer du Grand Nord, de Mackenzie et Mann, vient d'absorber la ligne de Québec et Lac Saint-Jean, avec ses embranchements de Chicoutimi et La Tuque, soit 286 milles en longueur et un trafic annuel de 325,000 passagers et 345,000 tonnes de marchandises.

—Les journaux périodiques de France, à l'époque du premier Empire et de la Restauration, ne se vendaient pas au numéro. Ils n'étaient servis qu'aux abonnés, et le prix en était si élevé, qu'une des feuilles à plus fort tirage, le *Journal des Débats*, comptait à peine 12,000 souscripteurs.

—Il y aura bientôt quinze ans que la photographie a été appliquée pour la première fois à l'exploration du fond de la mer. L'idée en revient à M. L. Boutan, qui l'utilisa pour ses travaux océanographiques. Des clichés d'une remarquable netteté furent pris à des profondeurs approchant 50 mètres à l'aide de la lumière artificielle. Cette application de la photographie, point encore vulgarisée, est appelée à rendre les plus grands services à la suite d'un sinistre.

—Une des plus curieuses prohibitions édictées par les lois somptuaires, fut celle destinée à combattre les étranges chaussures de jadis, dites à la poulaine. Déjà, le concile d'Anvers, en 1365, s'était prononcé contre elles; les lettres patentes de Charles V défendirent “à toutes personnes de qualité et de condition qu'elles soient, à peine de dix florins d'amende, de porter à l'avenir ces souliers à la poulaine, cette superfluité étant contre les bonnes mœurs, les décisions de Dieu et de l'Église, par vanité mondaine et folle présomption.”